



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC**

50 Victoria St. / 50, rue Victoria

Place du Portage , Phase I

Mailroom C114

salle de courrier C114

Gatineau

Québec

J8X 3X1

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Information Security and Electronic Warfare Major
Proj/Division de la sécurité de l'information et de la
guerre

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Information Technology Infrastructu Infrastructure de technologie de l'information à l'appui du commandement et du c	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8474-18IT01/C	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client W8474-18IT01	Date 2024-03-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QE-061-29203	
File No. - N° de dossier 061qe.W8474-18IT01	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2024-03-18 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input checked="" type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron	Buyer Id - Id de l'acheteur 061qe
Telephone No. - N° de téléphone () - ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 008 À L'INVITATION À SE QUALIFIER

La modification n° 008 à l'invitation à se qualifier vise à tenir compte de ce qui suit :

- A) Publier les questions posées par les répondants pendant la période d'affichage de l'ISQ et les réponses à celles-ci.
- B) Modifier la PARTIE 7 – Clauses du contrat subséquent, article 7.2.2 - Conditions générales supplémentaires
- C) Modifier la PARTIE 7 – Clauses du contrat subséquent, article 7.13 - Ordre de priorité des documents
- D) Prolonger la date de clôture de l'invitation à se qualifier (ISQ)
- E) AVIS - Une révision de la clause de droit d'auteur en 2035 (2022-12-01), Conditions générales – besoins plus complexes de services, sera publiée dans un prochain amendement.

A. Questions et réponses

Numéro de la question	Question	Réponse
074	La réponse en référence est fournie pour répondre à la question n° 25 (C) posée dans le cadre de la modification à l'invitation à se qualifier (ISQ) n° 006 : Le ministère de la Défense nationale (MDN) peut-il confirmer sa volonté d'accepter diverses méthodes de modèles de stockage, ce qui signifie également qu'il acceptera des exemples de mises en œuvre ayant une capacité de stockage combinée minimale de 7 pétaoctets, quelle que soit la méthodologie ou les classes de stockage utilisées?	Le MDN est prêt à accepter une capacité de stockage combinée de 7 pétaoctets, à condition que cela réponde à chacune des spécifications indiquées aux points (c), (d) et (e).
075	<p>Référence : Annexe G - Critères d'évaluation, Section 2.0, Tableau 1 - Critère d'évaluation technique obligatoires O2. Il est stipulé que les soumissionnaires doivent indiquer, pour chaque exemple, le nombre d'utilisateurs, de serveurs virtuels et d'unités de données stockées.</p> <p>La granularité attendue de ces critères devrait tenir compte de la souplesse des services en nuage permettant aux clients d'ajuster leurs ressources informatiques en fonction de la demande actuelle. Les répondants peuvent ne pas être en mesure d'identifier le nombre exact d'utilisateurs, de serveurs ou d'unités de données stockées à un moment précis, mais nous devrions être en mesure de fournir une fourchette ou un nombre approximatif d'utilisateurs ou de serveurs à un moment donné au cours de la période de 36 mois.</p> <p>Le MDN peut-il confirmer qu'il s'agit bien de l'objectif de l'évaluation du critère O2?</p>	Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils répondent aux capacités minimales ou qu'ils les dépassent. C'est la fourchette indiquée.

076	<p>L'article 7.2.2 de l'Invitation à se qualifier (ISQ) exige que le répondant déclare tout contenu de propriété intellectuelle relative à toute information transmise au Canada, afin d'assurer que ce contenu soit considéré comme exclusif. Cette exigence est très difficile à appliquer en pratique, elle mènera sans aucun doute à une surveillance et ralentira inutilement le travail de collaboration avec le ministère de la Défense nationale (MDN). Les fournisseurs de technologies disponibles dans le commerce ne peuvent accepter une clause qui met en danger leur savoir-faire ou toute autre propriété intellectuelle et, quoi qu'il en soit, ne devraient pas avoir à subir un processus aussi lourd pour protéger leur propriété intellectuelle. En gardant ce qui précède à l'esprit, nous demandons au Canada de supprimer ce paragraphe de la section 7.2.2.</p>	Référence à la section B) ci-dessous
077	<p>En ce qui concerne O2, nous vous conseillons fortement de noter que le nombre de 1 000 serveurs virtuels n'est pas représentatif des véritables capacités infonuagiques à grande échelle. Par exemple, chaque serveur virtuel peut recevoir une allocation de calcul qui équivaut à une fraction de processeur virtuel (ou unité d'exécution). Ainsi, lorsque vous avez 1000 serveurs virtuels avec une telle allocation minimale, vous utilisez en fin de compte moins de 100 cœurs de capacité de calcul. Le ministère de la Défense nationale (MDN) aurait probablement besoin d'une infrastructure de calcul d'une valeur bien supérieure à 100 cœurs, donc ce besoin n'est pas indicatif de l'évolutivité du nuage.</p> <p>Par exemple, nous avons des clients capables de faire fonctionner un seul système de serveur virtuel sur plusieurs nœuds dans une architecture en grappe qui pourrait finalement prendre en charge des milliers d'utilisateurs simultanés. Dans un tel scénario, cinq de ces serveurs virtuels équivaldraient à des milliers de serveurs à allocation minimale; c'est la puissance de l'infonuagique à grande échelle. Ainsi, la capacité de calcul serait un indicateur plus significatif de la charge de travail et de la capacité à grande échelle. Nous recommandons vivement au MDN de considérer l'équivalence de la capacité de calcul d'un millier de serveurs virtuels au lieu d'un nombre de serveurs virtuels.</p> <p>Nous recommandons au MDN de modifier l'exigence pour qu'elle se lise comme suit : 1000 serveurs virtuels, ou une mesure équivalente telle que 1000 cœurs de calcul.</p>	<p>Le ministère de la Défense nationale comprend l'exemple donné et admet que la capacité de calcul n'est pas équivalente au nombre de serveurs, mais il recherche des fournisseurs capables de gérer des systèmes à grande échelle. Ces nombres reflètent au mieux ce que nous recherchons dans le cadre de l'invitation à se qualifier (IQ), tandis que des mesures plus précises, telles que la capacité de calcul, pourront être ajoutées à l'étape de la demande de propositions.</p> <p>Le critère O2 restera inchangé.</p>

B) À LA PARTIE 7 – Clauses du contrat subséquent, article 7.2.2 - Conditions générales supplémentaires

Supprimer :

7.2.2 Conditions générales supplémentaires

[4007](#) (2022-12-01), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

L'entrepreneur de coopération financée doit déclarer tout contenu de propriété intellectuelle relative à toute information transmise au Canada. Ce qui inclut, sans s'y limiter, la documentation, les plans, les concepts, les idées et les recommandations présentés verbalement, par écrit ou par voie numérique. Toute information non déclarée sera considérée comme non exclusive.

C) À LA PARTIE 7 – Clauses du contrat subséquent, article 7.13 - Ordre de priorité des documents

Supprimer :

les conditions générales supplémentaires [4007](#) (2022-12-01), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux;

D) Cette modification vise à prolonger la date de clôture de l'invitation à se qualifier (ISQ)

VEUILLEZ CONSULTER la date de clôture de l'invitation à la page 1 de l'ISQ

SUPPRIMER : Dans son intégralité;

INSÉRER : L'invitation prend fin le 2024-03-18 à 14 h heure (HAE)

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.